

FICHE COMPLEMENTAIRE

Commune de Vendôme

Nature et intensité des risques

Risques de mouvements de terrain :

Le plan de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT) a été réalisé sur le secteur de Courtiras et le centre de Vendôme. Dans ce périmètre d'étude, le PPRMT détermine les 3 grands types suivants de zones, définis à partir de la nature du phénomène et de l'aléa :

- ✓ zone rouge (**zone X**), où l'urbanisation est interdite, correspondant aux zones d'aléa fort, pour l'ensemble des risques naturels prévisibles pris en compte.
- ✓ zone bleue, où l'urbanisation et l'utilisation du sol sont réglementées, correspondant aux :
 - ◆ **zone A** : risque de chutes de pierres et de blocs rocheux, aléa moyen,
 - ◆ **zone B** : chutes de pierres, aléa faible,
 - ◆ **zone C** : effondrement, aléa moyen,
 - ◆ **zone D** : effondrement et glissement de terrain, aléa faible,
 - ◆ **zone E** : venue d'eau ,par ruissellement intense,
- ✓ zone blanche, sans prescription.

Les niveaux d'aléa sont définis comme suit :

- ✓ aléa négligeable – niveau 0 : l'évènement ne présente pas d'antériorité dans la limite de l'historique connu et l'expertise géomorphologique ne permet pas de suspecter l'occurrence de ce phénomène naturel à l'échelle du siècle,
- ✓ aléa faible – niveau 1 : menace réduite à des dommages facilement réparables, menace sur les individus se limitant à de simples désagréments,
- ✓ aléa moyen – niveau 2 : probabilité infime de mort dans les bâtiments et leurs abords immédiats,mais probabilité de dommages important,
- ✓ aléa fort – niveau 3 : aléa de nature à tuer des êtres humains et à ruiner les bâtiments et constructions diverses. Difficilement prévisible dans le temps, dynamique rapide et, souvent, mise en jeu de volumes importants.